

RAPPORT D'ACTIVITE 2017



*Association de gestion paritaire du congé individuel
de formation du Crédit Agricole et de la Mutualité Agricole*

SOMMAIRE

1. MISSIONS ET FONCTIONNEMENT (Page 2)

Création et agréments

Missions de l'AGECIF CAMA

Administrateurs et instances

Composition du conseil de gestion

Modalités de fonctionnement

La commission d'examen des dossiers

Règles de Financements 2017

Règles de Priorités 2017

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ (Page 7)

Activité Dispositifs CDI

Activité Dispositifs CDD

3. RESSOURCES ET FONCTIONNEMENT (Page 13)

Collecte

Budget de Fonctionnement

4. FAITS MARQUANTS 2017 / PROJETS (Page 14)

1. MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

CRÉATION ET AGRÉMENTS

L'AGECIF CAMA est un OPACIF, organisme paritaire collecteur agréé au titre du congé individuel de formation, hors champ. Il a été créé fin 1983, sous l'égide du Crédit Agricole et de la Mutualité Agricole (Arrêtés du 16.08.1984 (J.O. du 14.09.1984), du 08.11.1985 (J.O. du 26.11.1985) et du 22.03.1995 (J.O. du 31.03.1995). L'AGECIF CAMA a vu son agrément renouvelé par arrêté du 20.09.2011 (J.O. du 11.10.2011)

L'association a pour mission de favoriser l'accès au congé individuel de formation, à la formation hors temps de travail, au congé de validation des acquis de l'expérience pour tous les salariés des entreprises lui ayant versé leur contribution au titre du congé individuel de formation.

Depuis 2015, suite à la loi du 5 mars 2014 sur la réforme de la formation professionnelle, l'AGECIF CAMA accueille les salariés qui le souhaitent dans le cadre du conseil en évolution professionnelle (CEP).

MISSIONS DE L'AGECIF CAMA

La politique de l'AGECIF CAMA, définie par ses instances paritaires, a pour objectif de :

- ✚ répondre aux aspirations des salariés,
- ✚ satisfaire le plus grand nombre de demandes individuelles dans les meilleures conditions,
- ✚ rechercher les conditions optimales de formation en s'appuyant sur l'accompagnement et le conseil.

Les missions de l'AGECIF CAMA s'organisent autour :

- ✚ de la gestion de la collecte des contributions pour les dispositifs CDI et CDD,
- ✚ du financement et de la mise en œuvre des dispositifs que sont d'une part, les démarches d'accompagnement bilans de compétences et congés VAE, et d'autre part les actions de formation CIF et FHTT
- ✚ de l'information, du conseil et de l'aide aux choix des salariés.

Le conseil aux personnes dans le cadre du CEP est une forte valeur ajoutée de l'AGECIF CAMA, qui offre un espace d'accueil et d'écoute en proposant des entretiens aux salariés sans aucun enjeu d'évaluation.

Leur objectif est de permettre aux personnes de faciliter la mise en lien entre des éléments de nature différente afin d'envisager un plan d'actions global dans le cadre de leur projet personnel d'évolution professionnelle, et ce, quelle qu'en soit l'orientation.

ADMINISTRATEURS ET INSTANCES

La politique de l'AGECIF CAMA est élaborée par son conseil de gestion qui définit les orientations ainsi que les modalités de prise en charge des actions d'accompagnement ou de formation financées.

Le conseil de gestion délègue à la commission d'examen des dossiers, l'analyse des demandes des salariés ; ses membres statuent sur la prise en charge des dossiers. Depuis 2016, cinq réunions de la commission d'examen des dossiers ont lieu chaque année (trois réunions annuelles précédemment).

La commission d'examen des dossiers est paritaire et est constituée de 14 représentants du Crédit Agricole et de la Mutualité Agricole. De plus, à partir de l'analyse des dossiers et des situations rencontrées, cette commission fait part au conseil de gestion de ses propositions d'orientation.

COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION

Le conseil de gestion de l'AGECIF CAMA est constitué :

– d'un bureau :

Christian DOMINÉ (FGA/CFDT)	Président
François IMBAULT (FNCA)	Vice-Président
Cécile CORNU (SUD CAM)	Trésorière
Michel ROCHER (UDSG)	Trésorier Adjoint
Chrystele DEBRAY (FNEMSA)	Secrétaire
Franck FERREOL (UNSA AA)	Secrétaire Adjoint

-des autres membres :

<u>Collège Employeurs</u>
Anne BIZOUARD (FNCA)
Annie COLLEMICHE (FNCA)
Jean-Marc CROS (FNCA)
Olivier DE BAGLION (UDSG)
Isabelle GODENECHÉ (FNCA)
Olivier HUMEAU (FNCA)
Thierry MANTEN (FNEMSA)
Philippe MENNESSON (FNEMSA)
Florence OVARLEZ (FNCA)
Pascal POMMIER (UDSG)
Nathalie SIRVENT (FNCA)

<u>Collège Salariés</u>
Hubert BABAUDOU (FGA/CFDT)
Lionel COSTE (CGT)
Rémy BRUNETEAU (FO)
Robert IZOPET (CFTC)
Nadine LOUPMON (UNSA AA)
Patricia MERILLAC (SNECA-CGC)
Rémi PARIS (CFE-CGC)
Philippe RINGUET (FO)
Nicolas SCARPACI (CFTC AGR)
David TOURPIN (CGT)
Marie-Blanche VIGNOLES (SNIACAM)

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Le conseil de gestion se réunit trois fois par an sur un ordre du jour fixé par le Président et le Vice-président. Le conseil de gestion décide de la politique de financement des dispositifs du CIF, de la FHTT et des démarches d'accompagnement et délibère sur toute question entrant dans son champ. Les décisions font l'objet de votes.

LA COMMISSION D'EXAMEN DES DOSSIERS

La commission d'examen des dossiers est paritaire. Elle est constituée de 14 membres du Crédit Agricole et de la Mutualité Agricole. Depuis 2016, la commission d'examen des dossiers se réunit cinq fois par an pour statuer sur les demandes de prise en charge des CIF CDI et CDD, et sur les FHTT. Elle fait part au conseil de gestion de ses conclusions et propositions d'orientations pour l'année suivante.

LES REGLES DE FINANCEMENTS 2017

Congé Individuel de Formation (CIF)

Les politiques de prise en charge des CIF sont favorables à la réalisation des projets des salariés : la durée de financement peut aller jusqu'à 2 ans de prise en charge (voire davantage sur certaines formations spécifiques) ; la totalité du coût pédagogique est prise en charge, à hauteur d'un plafond de 15 000 euros et de 35 euros de l'heure; la rémunération est maintenue à 100% du salaire habituel pour la quasi-totalité des demandes.

Formation Hors Temps de Travail (FHTT)

La prise en charge financière du coût pédagogique des formations hors temps de travail se fait également à hauteur au plafond global de 15000 € TTC et 35 € TTC l'heure (La prise en charge se limitera à un plafond de 23 € TTC l'heure pour les formations en langue étrangère)

Bilan de compétences

Concernant les bilans de compétences, la prise en charge de la rémunération du salarié est à 100% pour 16 heures maximum d'entretiens avec le consultant, se déroulant obligatoirement sur des heures habituellement travaillées.

Le coût pédagogique pris en charge par l'Agecif Cama auprès du prestataire de bilan est plafonné à 2 700 € TTC.

Congé Validation des acquis de l'Expérience (Congé VAE)

Pour les congés pour Validation des Acquis de l'Expérience, la prise en charge de la rémunération est à 100% à hauteur de 24 heures de rendez-vous en présentiel avec le consultant.

Le coût pédagogique pris en charge par l'Agecif Cama auprès de l'organisme qui accompagne le salarié dans ce dispositif VAE est plafonné à 2 500 € TTC.

LES REGLES DE PRIORITES 2017

Dispositifs CDI

Les règles de priorités fixées par le conseil de gestion pour l'année 2017 pour les dispositifs CDI sont les suivantes :

Congé Individuel de Formation

Indifféremment , les salariés n'ayant jamais bénéficié d'une prise en charge par l'AGECIF CAMA, ou ayant déjà bénéficié d'une prise en charge au titre du CIF par l'Agecif Cama et dont le dernier jour de prise en charge est antérieur d'au moins 10 ans à la date à laquelle la nouvelle demande est examinée en commission, dont la demande de financement correspond à l'une des quatre catégories suivantes et pour laquelle, la formation, si elle est d'une durée supérieure à 8 mois à temps plein (ou équivalent), est obligatoirement sanctionnée par une qualification professionnelle :

- ✚ Salarié ayant réalisé une démarche de VAE et appliquant les recommandations du jury VAE ou engagé dans la vie sociale et poursuivant une formation dans ce but

- ✚ Ou salarié étant titulaire d'un niveau de formation initiale V ou IV, dont le projet se rapporte à la poursuite d'une activité professionnelle et se caractérise par :
 - une élévation de niveau de formation
 - ou une reconversion professionnelle externe
 - ou une mobilité interne/externe

- ✚ Ou salarié ayant 4 ans ou plus d'ancienneté dans l'entreprise actuelle dont le projet se rapporte à la poursuite d'une activité professionnelle et se caractérise par :
 - une reconversion professionnelle externe
 - ou une mobilité interne/externe
 - ou une élévation de niveau de formation
 - ou une qualification professionnelle
 - ou une formation en langue étrangère (comme le DCL, le TOIEC ou le TOEFL) selon des modalités spécifiques de financement.

- ✚ Ou les salariés ayant 2 ans ou plus d'ancienneté dans l'entreprise actuelle (ancienneté figurant sur le contrat de travail en vigueur lors de la demande d'autorisation d'absence) et ayant réussi un concours d'accès à un diplôme d'état, dans une optique exclusive de reconversion externe (c'est-à-dire à l'exclusion d'un objectif de spécialisation ou d'expertise en lien avec leur métier actuel).

Bilan de compétences

Sont prioritaires :

- ✚ les salariés ayant 5 ans ou plus d'ancienneté dans l'entreprise actuelle (ancienneté figurant sur le contrat de travail en vigueur lors de la demande d'autorisation d'absence)
- ✚ ou les salariés âgés de 40 ans ou plus et sans condition d'ancienneté
- ✚ ou les salariés en congé parental qui satisfont à l'un des deux critères énoncés ci-dessus.

Congé Validation des Acquis et de l'Expérience

Toutes les demandes sont prioritaires.

Formation Hors Temps de Travail

Sera financée en priorité toute demande recevable légalement, émanant d'un salarié n'ayant pas bénéficié précédemment d'un financement au titre de la FHTT par l'Agecif Cama, et dont la formation a pour objectif :

- ✚ l'obtention d'une qualification professionnelle
- ✚ ou une reconversion professionnelle externe liée à l'obtention d'une qualification
- ✚ ou une formation en langue étrangère selon les modalités définies pour le CIF

Dispositifs CDD

Les règles de priorités fixées par le conseil de gestion pour l'année 2017 sont les suivantes :

Congé Individuel de Formation

Indifféremment, sont prioritaires les demandes pour une formation sanctionnée par une qualification professionnelle (qualification correspondant aux besoins de l'économie prévisibles à court ou moyen terme : titre inscrit dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles, ou au sein d'une convention collective nationale de branche ; ou ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle, ou diplôme d'université)

Congé VAE et Bilans de compétences

Toutes les demandes sont prioritaires

2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

2017 a été marqué par la poursuite de l'augmentation de l'activité et du nombre de dossiers traités et des engagements en nombre de dossiers



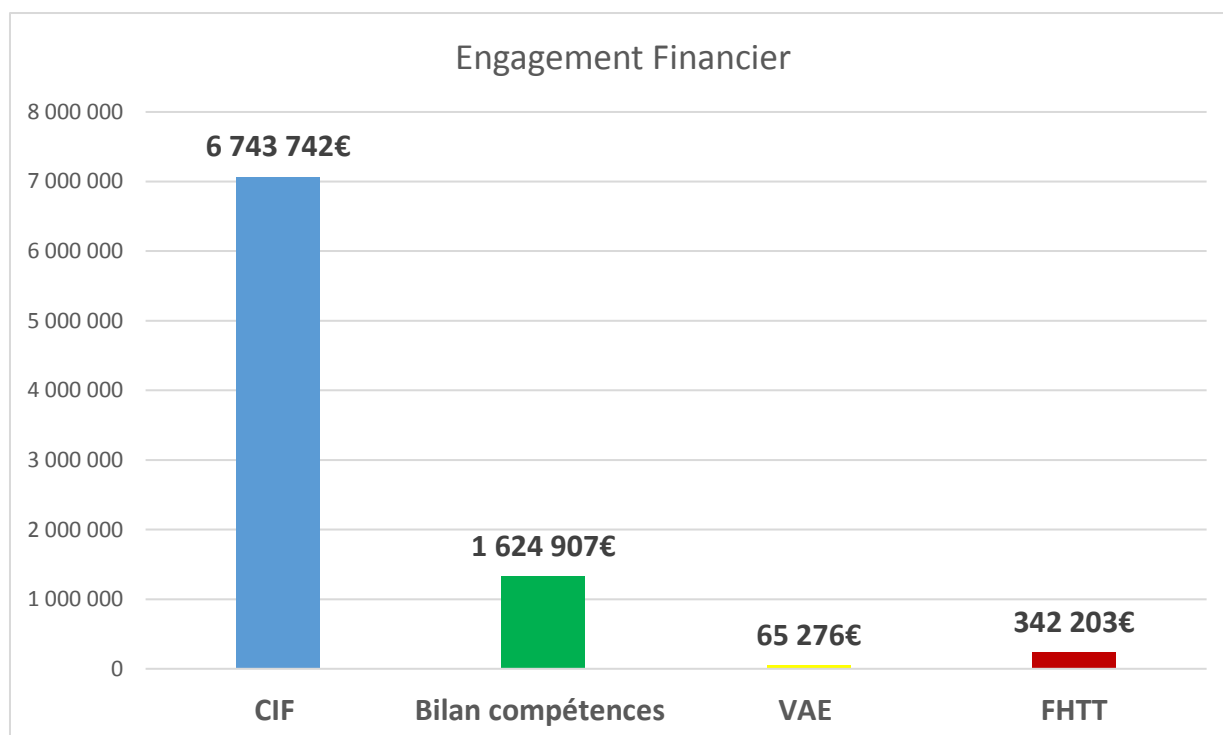
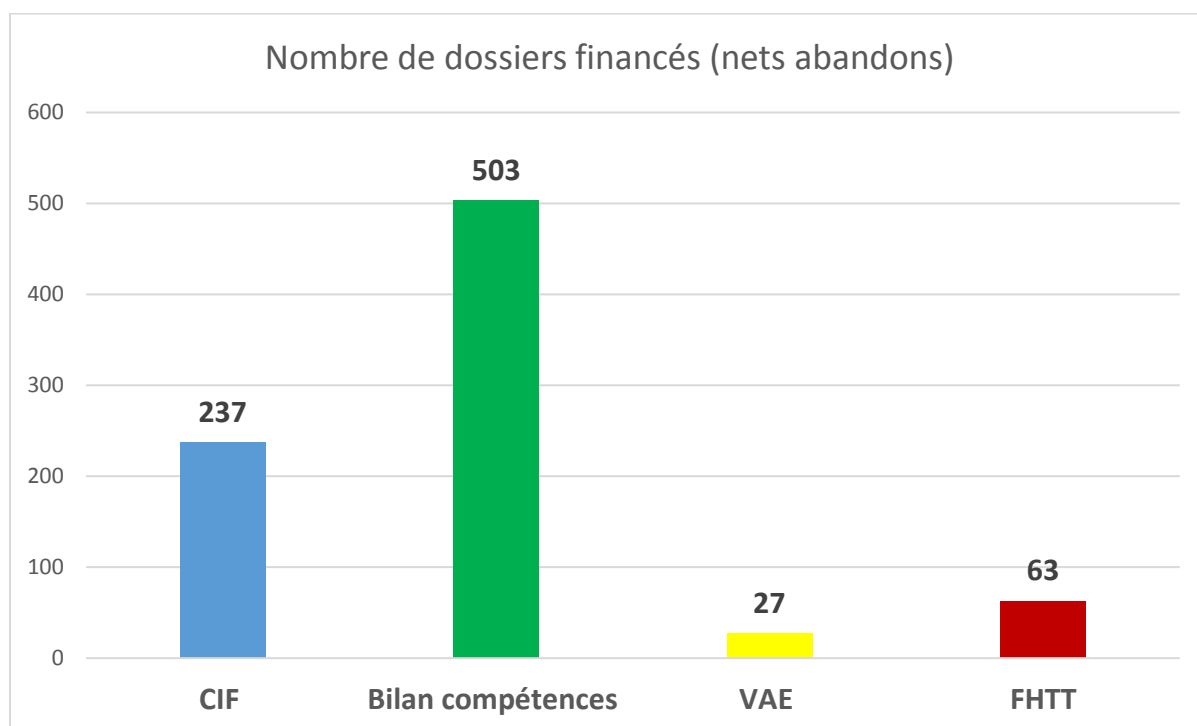
L'année 2016 avait été marquée par une augmentation importante de l'activité en nombre de dossiers financés (+20% par rapport à 2015).

2017 a confirmé cette augmentation d'activité, avec une hausse de 13% de dossiers financés en 2017 par rapport à 2016, et surtout beaucoup plus de dossiers traités en CIF CDI (425 dossiers traités en 2017 contre 309 en 2016) et bilans de compétences CDI notamment (508 dossiers traités en 2017 contre 429 en 2016).

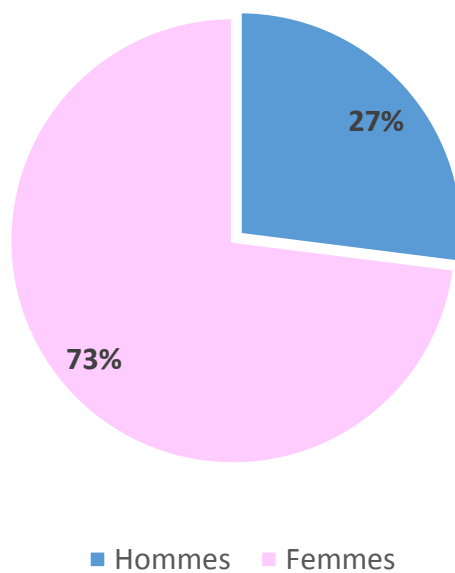
De plus dans le cadre de notre activité de Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), plus de 5000 personnes ont pris contact avec nous pour avoir des informations (via canaux web, mail, téléphone, présentiel) et près de 300 personnes ont bénéficié d'entretiens CEP de niveau 2 (conseil personnalisé) et/ou niveau 3 (accompagnement à la mise en œuvre du projet) de la part d'un conseiller de l'Agecif Cama.

Les données ci-après pour les dossiers concernant les dispositifs CDI et dispositifs CDD sont les données nettes des engagements lors des commissions en 2017 (chiffres actualisés nets des abandons – 30/03/2018)

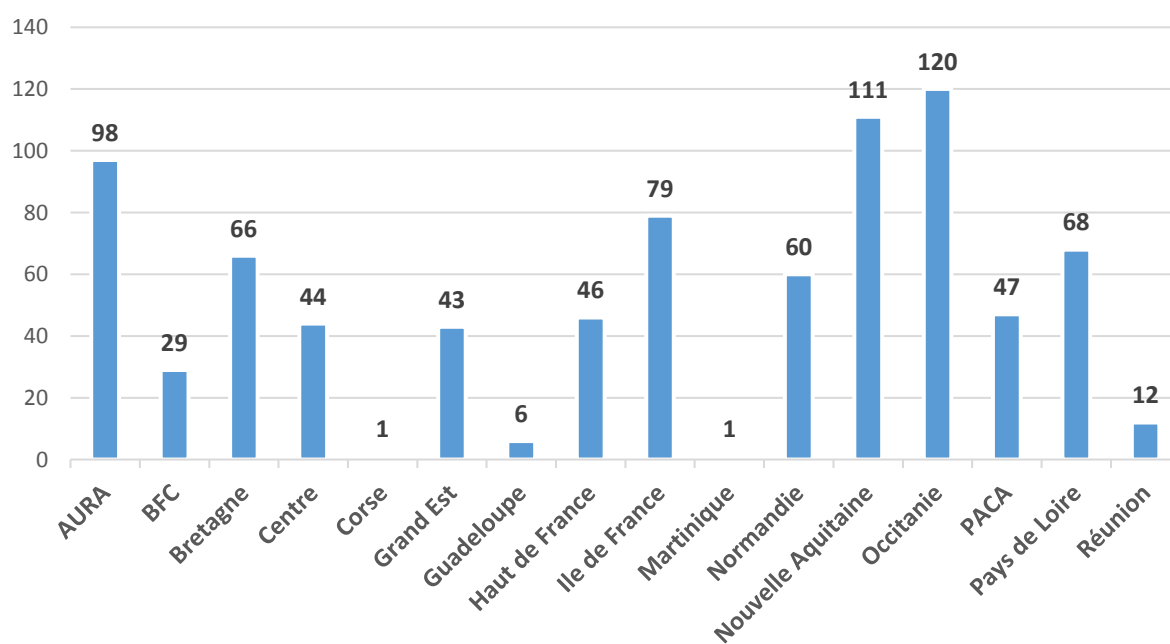
DISPOSITIFS CDI



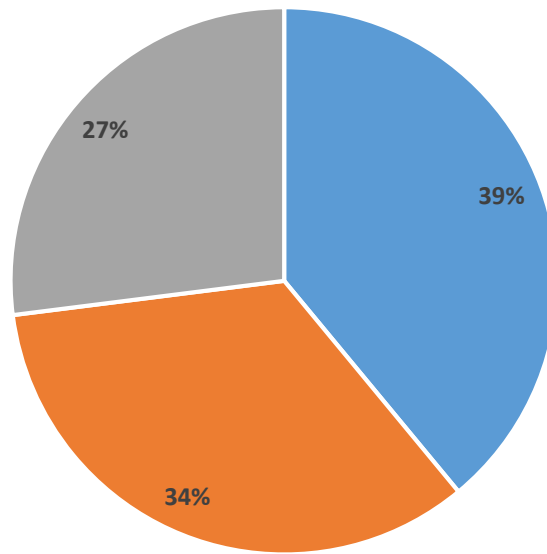
Répartition sexe



Nbre dossiers par Région (lieu habitation salarié)



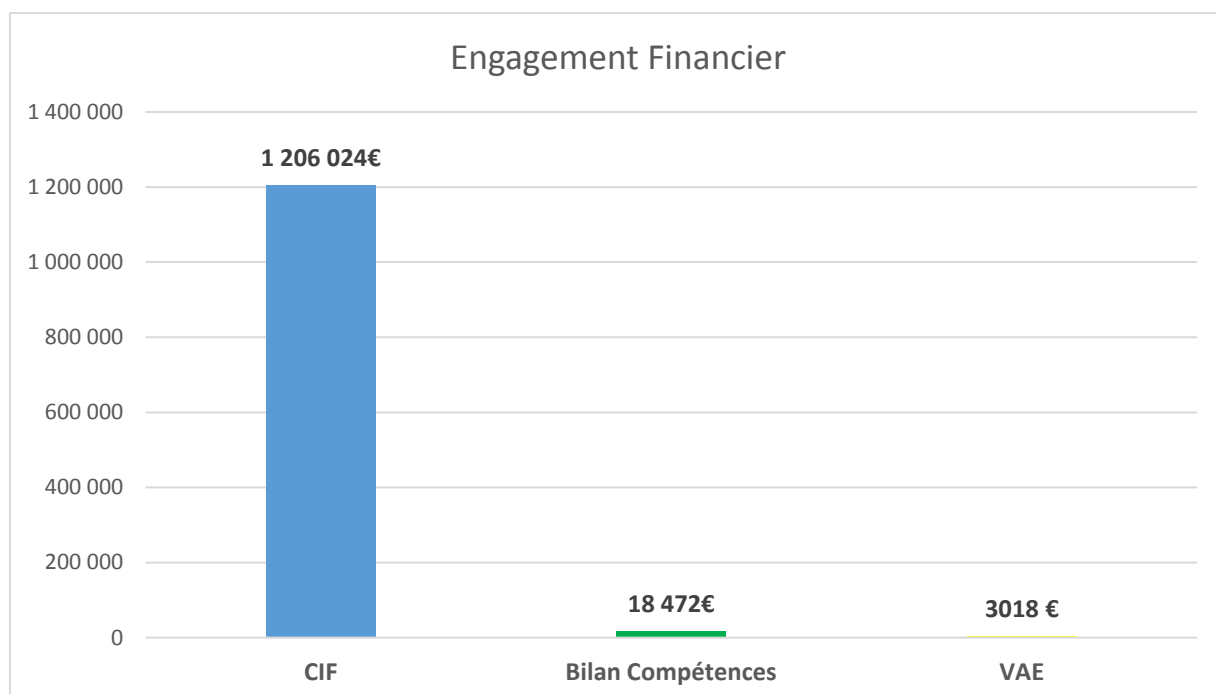
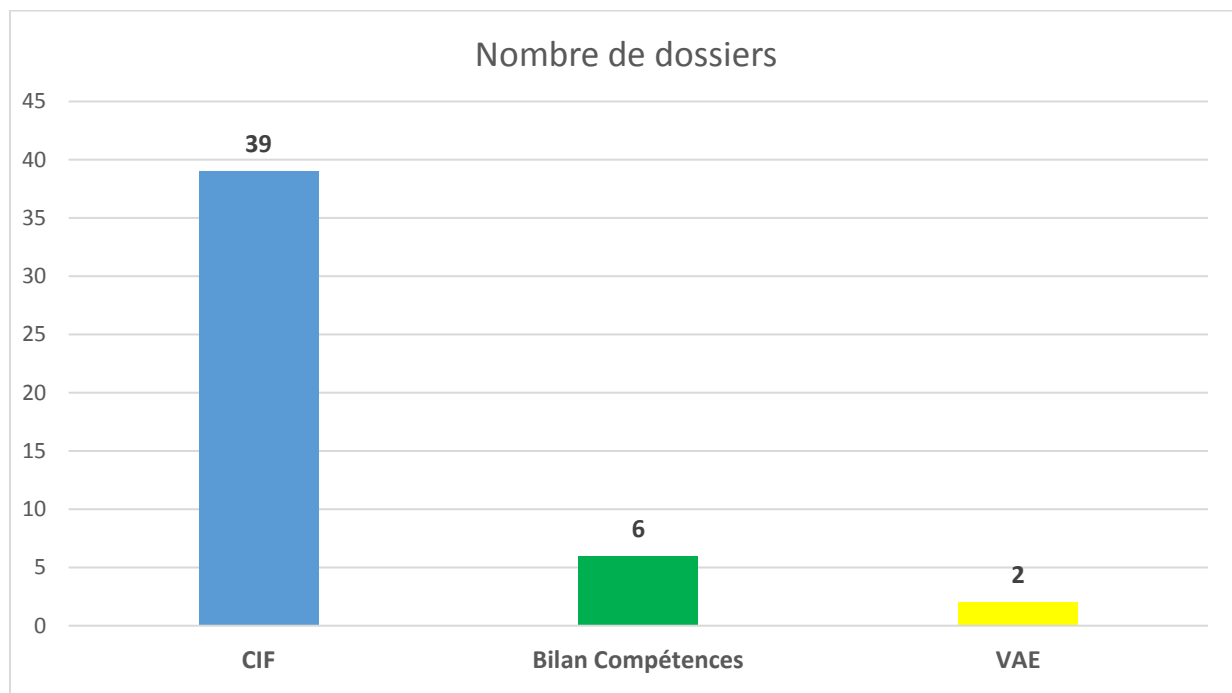
Répartition par CSP*



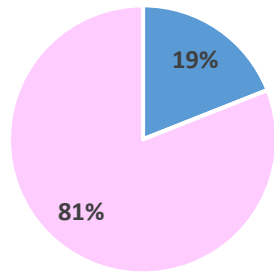
*sont retirés du calcul les dossiers « CSP non défini » en bilan de compétences

■ Employé ■ Technicien/Agent de Maitrise ■ Cadres

DISPOSITIFS CDD

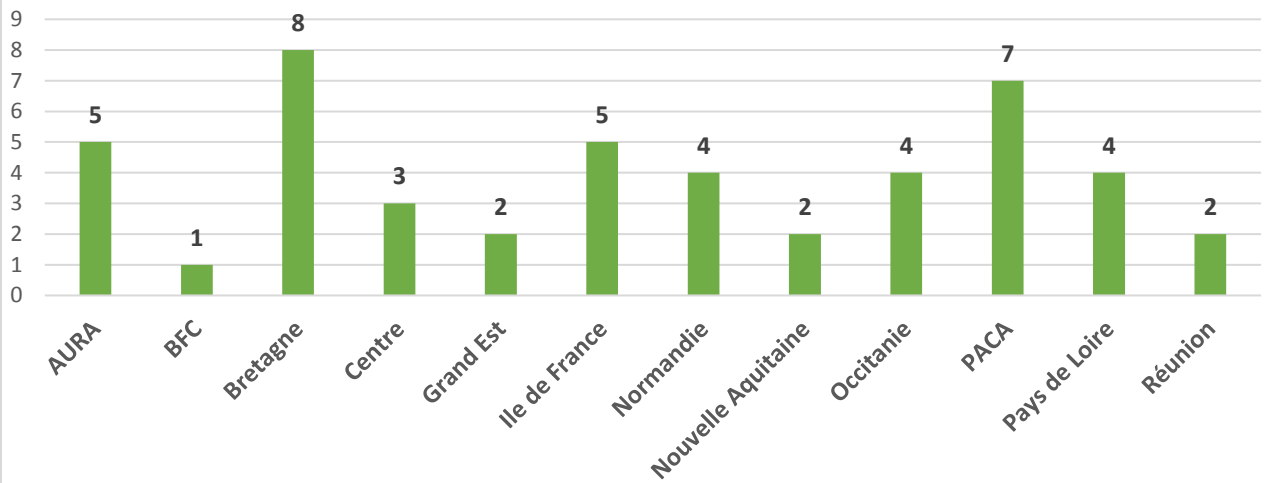


Repartition par sexe

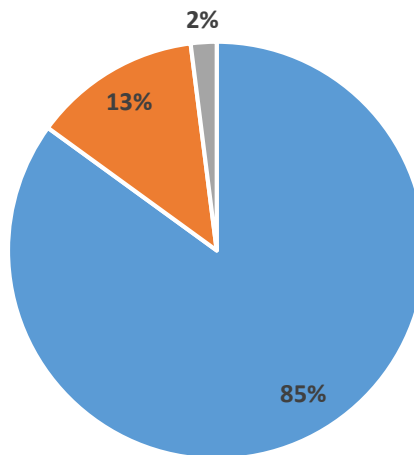


■ Hommes ■ Femmes

Nbre de dossiers par Région (lieu habitation salarié)



Repartition par CSP



■ Employé ■ Technicien/Agent de Maitrise ■ Cadres

3. RESSOURCES ET BUDGET FONCTIONNEMENT

RESSOURCES : COLLECTE

Depuis 2016, suite à la réforme, les contributions CIF (CDI et CDD) ne sont pas collectées directement par notre OPACIF, mais récupérées via les OPCA qui ont perçu ces contributions des entreprises.

L'AGECIF CAMA a mis en place avec les 4 OPCA concernés (AGEFOS PME, FAFSEA, OPCABAIA, OPCALIA) une convention de partenariat fixant les modalités de ce reversement des collectes CIF CDI et CDD.

Collecte 2017 (perçue sur les masses salariales brutes 2016)

Le montant de la collecte perçue en 2017 (calculé sur les MSB de l'année 2016) est de 9 949 056 Euros réparti de la manière suivante :

8 713 157 pour la collecte CDI

1 235 899 pour la collecte CDD

Pour information, le montant prévisionnel de la collecte perçue en 2018 (calculé sur les MSB de l'année 2017) est de 10 140 147 Euros au total (8 829 283 euros au titre du CIF CDI, et 1 310 864 euros au titre du CIF CDD).

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement utilisé en 2017 s'élève à 691 k€

Il se repartit de la façon suivante :

Pour les frais d'accueil et d'information = 200 k€

Pour les frais de conseil et d'accompagnement = 204 k€

Pour les frais de gestion administrative = 235 k€

Pour le remboursement des frais de déplacement, de séjour et de restauration paritarisme = 19 k€

Pour le remboursement des frais engagés pour s'assurer de la qualité des formations dispensées = 33 k€



4. FAITS MARQUANTS 2017 / PROJETS

Plusieurs projets importants dans la vie de notre structure ont été initiés et/ou finalisés durant l'année 2017, et seront poursuivis en 2018 :

Organisation de l'AGECIF CAMA

Initié et validé en 2016 par le conseil de gestion, un changement d'organisation important concernant la répartition des missions des gestionnaires de formation a été finalisé en 2017 et est désormais totalement opérationnel.

Un conseiller a dorénavant en charge la gestion de tous les dispositifs CDI et CDD (CIF, FHDT, BDC, VAE) pour un adhérent. Cette organisation a permis de développer la polyvalence des conseillers de l'AGECIF CAMA et d'améliorer le service aux adhérents avec la mise en place d'un interlocuteur unique.

Le territoire est découpé en 4 grandes régions (4 conseillers) et chacun est donc en charge des adhérents dont le siège sera dans son périmètre géographique.

Les 4 grandes régions sont les suivantes :

- ✚ Bretagne, Normandie, Haut de France, Grand Est
- ✚ Ile de France, Centre, Pays de Loire
- ✚ Nouvelle Aquitaine, Occitanie
- ✚ PACA, ARA, Bourgogne Franche Comté, Corse, DOM TOM

Digitalisation

Dans le cadre de travaux avec la communauté Fongesoft, le projet dématérialisation pour notre structure a été initié en 2017.

Ainsi depuis octobre 2017, un espace bénéficiaire est donc désormais disponible (inscription et connexion via notre site internet). Cet espace permet notamment aux bénéficiaires de nos services de remplir toutes les données les concernant et de les modifier si nécessaire, de consulter leur dossier, d'avoir la réponse de la commission d'examen des dossiers le jour même, ou encore de déposer des documents et pièces complémentaires sur leur espace.

Ce travail va être poursuivi en 2018 avec la mise en ligne des espaces entreprises adhérentes, puis organismes de formation qui permettront à nos adhérents et partenaires de consulter tous leurs

dossiers, d'avoir également les résultats des commissions le jour même, de voir et télécharger les règlements effectués par l'AGECIF CAMA, ou encore de déposer des dossiers et pièces complémentaires sur leur espace.

Qualité et Enquêtes de satisfaction

En 2017, dans le cadre du décret n°2015-790 du 30 juin 2015 fixant les critères qui permettent aux financeurs de s'assurer de la qualité des actions de formation, l'AGECIF CAMA a donc publié le catalogue des organismes de formation référencés, qui sera mis à jour régulièrement.

Pour information, l'AGECIF CAMA est membre du GIE DATADOCK. Pour rappel, DATADOCK est un entrepôt de données permettant aux financeurs de la formation professionnelle de vérifier la conformité des organismes de formation aux critères qualité définis par la loi.

De plus, dans le cadre de travaux communs avec la communauté Ordesoft, des enquêtes qualitatives auprès des bénéficiaires des formations CIF et FHTT (en début de parcours et post formation) et des bilans de compétences ont été mises en place et automatisées via nos SI.

Les éléments importants de ces enquêtes 2017 concernant les CIF CDI sont les suivants :

- 100% des répondants ont trouvé que le niveau et le contenu de la formation ont répondu à leurs attentes
- 92% des répondants ont obtenu la certification
- 100% des répondants ont trouvé que la formation leur avait permis d'obtenir les compétences nécessaires à la mise en œuvre de leur projet professionnel
- 63% des répondants ont mis en œuvre leur nouveau projet professionnel à la fin de la formation

De la même façon, des enquêtes qualitatives ont donc été réalisées auprès des personnes salariés CDI ayant terminé leur bilan de compétences pendant l'année 2017.

Les éléments importants de ces enquêtes pour les bénéficiaires de bilans:

98% des personnes sont très satisfaits ou satisfaits par le bilan de compétences qu'ils ont suivi

95% des personnes ont été éclairé dans leur objectif professionnel suite à la réalisation de leur bilan

Le même process a également été mis en œuvre pour des enquêtes qualitatives automatisées post contact CEP avec un de nos conseillers.

Toutes ces enquêtes qualité permettent donc d'avoir des résultats, de les analyser, ce qui peut déboucher ainsi sur des actions correctives si nécessaire.

Communication

Des actions de communication ont été poursuivies en 2017 : réunions d'information sur les différents dispositifs auprès de services formation de nos adhérents (notamment en visio-conférence), participations à des manifestations, mises à jour et évolution du site internet.

Ces actions de communication, notamment auprès de nos adhérents, et des réunions d'informations collectives pour les salariés de nos adhérents vont être poursuivies en 2018.

CEP

La réorganisation de l'équipe AGECEF CAMA est également effective et efficiente pour le conseil en évolution professionnelle, permettant une meilleure réactivité aux demandes des salariés de nos adhérents.

Les conseillers de l'AGECEF CAMA ont continué à suivre en 2017 des actions de professionnalisation dans le cadre de ces services CEP.

Comme évoqué précédemment, des enquêtes qualitatives post services CEP sont également envoyées automatiquement, permettant le cas échéant d'adapter nos services et nos prestations.

Des réunions d'informations collectives sont mises en place avec la possibilité, sur demande d'adhérents, de les délocaliser dans différentes régions sur tout le territoire.